

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022 À 16 H 00

-----  
**Rapport N° 3**  
**RAPPORT D'ÉTAPE DE LA VILLE EN TRANSITION 2021**  
-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Valérie BERNARD pouvoir à Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

-----  
***Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.***

***M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.***

***Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.***

***M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.***

***M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.***

***M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).***

---

**Rapport N° 3**  
**RAPPORT D'ÉTAPE DE LA VILLE EN TRANSITION 2021**

---

Rapporteur : Anne-Laure STANISLAS

En 2019, la Ville de Clermont-Ferrand adoptait, conjointement avec Clermont Auvergne Métropole, son Schéma de transition énergétique et écologique (STEE), feuille de route à court, moyen et long terme pour :

- préserver les ressources et adapter le territoire aux changements climatiques,
- valoriser les ressources locales en s'appuyant sur le tissu économique,
- miser sur un territoire sobre et efficace en énergie.

Les enjeux de transition, tant écologique que sociale ou démocratique, sont au cœur du projet porté par la Ville de Clermont-Ferrand. Il s'agit donc tous les ans, dans une démarche d'amélioration continue, de porter au débat politique des éléments sur la situation du territoire en matière de développement durable, sur les politiques et actions menées par la ville ou les acteurs du territoire, en vue de faire un bilan de la mise en œuvre de cette feuille de route et de questionner les orientations ou programmes de la ville.

Ce rapport d'étape de la ville en transition a été élaboré en transversalité grâce aux informations communiquées par les Directions de la Ville et de son CCAS, notamment via les agents référents transition, présents au sein de toutes les Directions/services.

Ce document est une lecture des engagements et réalisations de la collectivité au regard de 10 thématiques qui reflètent les domaines d'intervention de la Ville de Clermont-Ferrand :

- Territoire à énergie positive
- Nature en Ville
- Mobilité / qualité de l'air
- Education et transmission des savoirs
- Attractivité et rayonnement du territoire
- Vers un espace public apaisé et mieux partagé
- Innovation démocratique
- Solidarités / précarité
- Alimentation / économie circulaire, sociale et solidaire
- Responsabilité de la collectivité

Conformément au décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi «Grenelle 2», les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable, présenté par l'exécutif de la collectivité en amont du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Le présent rapport d'étape de la ville en transition (qui vous est transmis sous forme dématérialisée) remplit ces obligations, permettant de mettre le développement durable au cœur des débats budgétaires.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	49 Conseillers Présents	+	6 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjointe déléguée



Anne-Laure STANISLAS